

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023 A 18H.30

Convocation du 14 décembre 2023

Le 19 décembre 2023 à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 14 décembre 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Présents : Mesdames, Josette ARSEGUET, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Cyril MORIQUAND, Louis DUFOURNET, Romain REY, Pascal RINER,
Absents excusés : Marie METIVIER ayant donné pouvoir à Mme ZAPILLON Marie, Patrick MATHIEUX, Denis PAZEM, Jean-François DAGAND, Laure MASSONNAT, Virginie PETELLAT, Yannick GUTHLEBEN

Secrétaire de séance : André BOGEY

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023 : Il est donné lecture du PV du conseil municipal du 14 décembre 2023. Il est approuvé à l'unanimité. Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire reprend l'ordre du jour.

Délibération n° 52-2023 : Marchés Publics – Attribution du lot n°2 concernant la rénovation thermique et énergétique de l'école communale

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 15 novembre 2023 à 17h.30 Monsieur le Maire rappelle que de négociations ont été faites avec les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres concernant l'opération « la rénovation thermique et énergétique de l'école communale » commune de Saint-Ours.

Lors de l'attribution des lots, le lot n°2 Charpente Bois-Ossature Bois-Vêture a été mis en attente de négociation.

Après présentation des réponses apportées par les entreprises, Monsieur Le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

Programme

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant H.T.	Montant TTC
2	Charpente Bois-Ossature Bois-Vêture	ALPES ZINGUERIE	659 312.10 €	791 174.52 €
TOTAL			659 312.10 €	791 174.52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Approuve le choix de l'entreprise, vérifiée et désignée ci-dessus exposée, dans le cadre du marché de rénovation thermique et énergétique de l'école communale Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise suivante, ainsi que tous autres documents se rapportant à ce marché,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.00

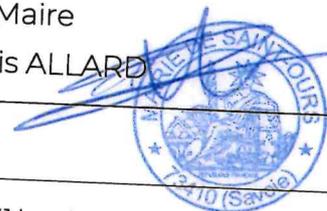
Le secrétaire de séance

André BOGEY



Le Maire

Louis ALLARD



saintours-savoie.fr

Horaires d'ouverture au public : le lundi de 16 h à 19 h 30, le mercredi de 9h à 11 h et le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.